



Compte-rendu de la réunion d'information relative au programme de numérisation des publications des sociétés savantes

La réunion s'est tenue le **mardi 25 septembre 2012 de 14h à 17h** dans les locaux d'Interbibly, à Châlons-en-Champagne.

Étaient invités :

- Les Sociétés savantes de la région Champagne-Ardenne
- Les trois Bibliothèques municipales à vocation régionale : Troyes, Châlons-en-Champagne et Reims
- Les Archives départementales
- Quelques bibliothèques publiques qui assurent des missions de conservation : Langres, Chaumont, Vitry-le-François, Sedan, Saint-Dizier, Épernay
- la Bibliothèque universitaire de Reims
- le centre de documentation du musée des beaux-arts de Reims
- la bibliothèque diocésaine de Langres
- la Direction régionale des affaires culturelles de Champagne-Ardenne, représenté par M. André Markiewicz, conseiller livre et lecture

Étaient présents :

- André Dolat et Catherine Robinet de la Société académique de l'Aube
- Aline Bataille Melkon de la Société archéologique champenoise
- Sébastien Haguette de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Sedan
- Michel Chossenot de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne
- Monsieur Fuss et Madame Paquis de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François
- Sabine Maffre et Maryse Petitfrère de la Bibliothèque Carnegie de Reims
- Anne Legoff de la Bibliothèque Pompidou de Châlons-en-Champagne
- Marieke Bandoek de la Bibliothèque d'Épernay
- Guillaume Rabreau et Richard Vanhulle de la Bibliothèque de Vitry-le-François
- André Markiewicz, Conseiller Livre et Lecture, DRAC de Champagne-Ardenne
- Isabelle Homer, Co-présidente d'Interbibly et directrice des Archives départementales de la Marne
- Pierre Gandil, Chef de projet patrimoine d'Interbibly et directeur adjoint de la médiathèque du Grand Troyes

- Arnaud Dhermy, coordinateur scientifique de Gallica, BnF
 - Emilie Chevalme, Chargée de mission patrimoine, Interbibly
-

Isabelle Homer, co-présidente d'Interbibly, vice-présidente de la SACSAM et directrice des Archives départementales de la Marne **introduit la réunion**.

Pierre Gandil, chef de projet patrimoine d'Interbibly **présente ensuite le contexte dans lequel s'inscrit le programme de numérisation des publications des sociétés savantes**. Il précise que cette mission a été engendrée à la suite d'une convention de **pôle associé** qui lie les trois bibliothèques à vocation régionale de Champagne-Ardenne (Reims, Troyes, Châlons-en-Champagne), la DRAC et l'agence de coopération Interbibly à la Bibliothèque nationale de France.

Outre la numérisation des publications des sociétés savantes, qui sera abordé plus en détail par M. Dhermy, M. Gandil présente **quelques missions** inhérentes à la constitution du pôle associé de Champagne-Ardenne :

- **le renseignement du RNBFD** (Répertoire national des bibliothèques et fonds documentaires). Il s'agit d'un outil mis en place par la BnF et accessible sur le Catalogue collectif de France. Il recense les bibliothèques de la région (qu'elles soient publiques ou privées) ainsi que les fonds patrimoniaux conservés dans ces établissements.
 - **La mise à jour du Catalogue général des manuscrits** (corrections des notices, ajouts des nouvelles acquisitions, et suppression des ouvrages détruits, perdus).
 - **La rétroconversion des catalogues** des fonds patrimoniaux des bibliothèques publiques.
 - **La numérisation des fonds relatifs à la Première Guerre mondiale**. Monsieur Gandil précise que ce programme s'intéresse aux documents imprimés entre 1914 et 1918 (les manuscrits et documents iconographiques sont exclus du programme). Nous rappelons enfin que toutes les structures qui conservent ce type de documents (archives, bibliothèques publiques ou privées, centres de documentation de musées...) peuvent, si elles le souhaitent, proposer des documents de leur collection à la numérisation.
-

Présentation du programme de numérisation des publications des sociétés savantes, par Arnaud Dhermy, BnF

1. Bilan

Le programme de numérisation des publications des sociétés savantes proposé par la BnF est **né il y a plus de 15 ans**.

Depuis 2007, **il s'appuie sur le réseau des pôles associés régionaux**.

En 2010, le marché de numérisation de la BnF s'ouvre aux collections de ses partenaires. Arnaud Dhermy propose **un bilan** du programme de numérisation des publications des sociétés savantes à travers quelques chiffres :

- actuellement près de 900 titres ;

- des revues parues entre le 18^e siècle et 2010 ;
- 21 000 fascicules ;
- 5 millions de pages.

Arnaud Dhermy rappelle encore que nous sommes dans **un contexte plutôt favorable** qui est néanmoins **limité dans le temps**.

2. Les revues sous droits d'auteurs

La BnF souhaite actuellement **ouvrir le programme vers une production plus récente** (après 1942, c'est-à-dire encore soumis aux droits d'auteurs) **sur le principe de volontariat**.

Les droits de diffusion sur Internet sont à négocier au cas par cas entre la BnF et chaque société savante.

Arnaud Dhermy rappelle que l'article 12 de la convention entre la BnF et la société savante stipule que dès la signature du contrat, **la revue doit se charger d'informer ses auteurs et les ayants droits de la cession des droits de diffusion sur Internet**. L'information pourra être relayée par courrier ou via la presse. Interbibly pourrait également communiquer autour de cette cession de droits par le biais de ses outils de communication.

Si la BnF souhaite cet élargissement aux publications récentes, elle demeure néanmoins consciente **d'un équilibre à trouver entre la mise en ligne gratuitement sur Gallica et la commercialisation par les sociétés de leur production imprimée**. La cession des droits ne s'étend donc pas (sauf souhait contraire des sociétés) aux publications de moins de 10 ans.

3. L'intérêt de la numérisation des publications des sociétés savantes

Le coût de la numérisation est pris en charge à 100% par la BnF.

L'établissement qui fournit les documents à numériser devient copropriétaire des documents numériques fournis par la BnF à la suite de la numérisation. La BnF livre en effet à l'établissement prêteur une copie numérique des fichiers **en format image (.tif) et texte (.txt) de même qu'une table des matières enrichie et les métadonnées** du document. Chaque copropriétaire peut donc **réutiliser librement les documents numérisés** par la BnF sur son propre site Internet grâce notamment aux **différents outils proposés par Gallica** : le lecteur exportable ou encore la citation des ressources en ligne par l'intermédiaire d'un permalien.

Sur Gallica, **l'établissement prêteur apparaît systématiquement dans une mention de provenance**. La bibliothèque numérique Gallica offre ainsi une visibilité certaine aux sociétés et la possibilité pour les bibliothèques de valoriser les documents qu'elles conservent.

De plus, la numérisation OCRisée (reconnaissance optique des caractères), les métadonnées et la reproduction des tables des matières des fascicules **facilitent le travail des chercheurs**.

Enfin, Gallica œuvre actuellement pour **l'élargissement de son public** grâce au développement de **Gallica mobile** qui permet d'adapter la bibliothèque numérique aux nouveaux supports que sont les smartphones et tablettes. Gallica est également présente sur les **réseaux sociaux** tels que Facebook et Twitter.

Pour les bibliothèques publiques, la participation au programme de numérisation des publications des sociétés savantes leur offre la possibilité d'obtenir des **documents numériques de conservation à long terme**.

4. Questions diverses / aspects techniques

Calendrier des opérations :

Arnaud Dhermy propose à tous que les opérations de numérisation des fascicules sous droits d'auteurs **débutent entre mai et juillet 2013**.

Avant cela, **les sociétés savantes doivent s'engager**, lors de leur assemblée générale, **à diffuser l'information du projet aux auteurs et ayants droits**.

Fiches descriptives d'état des collections :

Avant d'envoyer les fascicules à numériser, les établissements prêteurs doivent **remplir des fiches descriptives d'état fournies par la BnF**. Arnaud Dhermy propose aux sociétés de les accompagner dans ce travail. Cette tâche devra être réalisée par les responsables des collections dans les structures publiques. **Interbibly peut apporter un soutien** humain lors de cette phase du programme.

Si les sociétés décident d'envoyer des publications issues de leur propre stock d'inventus, il est possible de les fournir à la BnF avec **la mention « Numériser en l'état »**, auquel cas, la description des fascicules n'est pas nécessaire.

Si plusieurs établissements se proposent pour un même titre, il conviendra de **choisir le volume qui supportera le mieux la numérisation**. Il n'est donc pas possible de numériser des fascicules trop abîmés, fragiles et difficilement lisibles.

Transport :

Si la BnF prend en charge à 100% le coût de la numérisation, **le transport des fascicules reste à la charge des établissements prêteurs**. Arnaud Dhermy signale que les autres régions pôles associés de la BnF ont opté pour **une mutualisation des transports coordonnés par l'agence de coopération**. Interbibly pourrait donc jouer ce rôle.

Livraison des documents numériques :

À la fin des opérations de numérisation, les fascicules sont rendus à l'établissement prêteur. Il reçoit ensuite les documents numériques par **serveur FTP distant**. La BnF ne fournit plus de CD.

Arnaud Dhermy conclut l'après-midi en distribuant à chaque établissement présent, sociétés savantes, archives ou bibliothèques, **une convention nominative** où figurent les fascicules repérés à numériser. Chaque établissement présent peut donc, à l'issue de cette journée, soumettre à son conseil d'administration et à sa direction cette convention.

Celles-ci, après acceptation des établissements, doivent être retournées à la Bibliothèque nationale de France afin qu'elle soit visée par son Président, M. Bruno Racine.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter :

Emilie Chevalme,

Chargée de mission patrimoine,
Interbibly

03-26-65-02-08

emilie.chevalme@interbibly.fr

Arnaud Dhermy,

Coordinateur scientifique de Gallica
Bibliothèque nationale de France

01-53-79-46-29

arnaud.dhermy@bnf.fr